

Harcèlement à l'école : MOBILISE-TOI !

Tu souhaites te mobiliser contre le harcèlement et mener avec ta classe une campagne de lutte dans ton école ?

La Ministre de l'Education lance un appel à projets pour encourager les élèves de l'enseignement secondaire à lancer une campagne dans leur école : une subvention pourra être accordée aux projets qui répondent aux critères de sélection.

Créer une affiche, une vidéo, une pièce de théâtre, une exposition,... qui serviront, à toi et à tes amis, de support de communication pour lutter contre le harcèlement dans ton école ? C'est possible : **INSCRIS-TOI** maintenant avec l'aide d'un adulte de l'école (un éducateur, un enseignant, le médiateur scolaire,...) !

www.enseignement.be/harcelement

De plus, le CEF pourra t'aider dans la mise en place de ton projet ! N'hésite pas à les contacter pour recevoir leur action clé-sur-porte !



Le CEF, c'est quoi ?

Le Comité des Elèves Francophones (CEF) est le syndicat des élèves.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- ▶ Agir sur les problèmes liés à l'enseignement
- ▶ Renforcer le rôle des élèves dans leur école
- ▶ Porter la voix des élèves
- ▶ Ouvrir l'école à la société

Pour plus d'informations, vas voir sur :
www.lecef.org
facebook.com/CEFasbl

Tu peux également nous appeler
au 02/414 15 11
ou nous envoyer un mail
à cef.asbl@lecef.org



Harcèlement à l'école, à qui en parler ?



Tu es victime, témoin ou même auteur de harcèlement à l'école et tu ne sais pas à qui t'adresser pour demander de l'aide ?

Qu'est-ce que le harcèlement?

La plupart des chercheurs s'accordent à dire que le harcèlement à l'école se définit par trois caractéristiques :

- ▶ une conduite inadaptée d'un élève envers un autre avec une intention de nuire,
- ▶ la répétition des faits dans la durée et
- ▶ le déséquilibre des forces (un ou des élèves qui dominent ET un ou des élèves qui sont dominés).

Exemples de formes de harcèlement :

verbales (insultes, moqueries, rumeurs,...), corporelles (pousser, pincer, contraindre à certaines actions,...), matérielles (vols, cacher des objets, racket,...), relationnelles (rejet, exclusion, par ex. quand un élève arrive, tout le monde s'en va,...) ou numériques (via les sms ou les réseaux sociaux, par ex. poster, sans l'accord de la personne, des textes à caractère humiliant, des photos, des films,...).



Harcèlement à l'école, à qui en parler ?

Ne pas garder cela pour toi est la toute première chose à faire. N'hésite pas à en parler :

- ▶ au numéro Ecoute-Enfants 103
- ▶ à tes ami-e-s
- ▶ à tes parents ou à un membre de ta famille
- ▶ au (à la) délégué(e) de ta classe
- ▶ à un adulte de l'école avec qui tu as de bons contacts :
 - un éducateur
 - un professeur
 - le responsable de la discipline (proviseur)
 - le directeur (préfet des études)
 - les personnes référentes pour le harcèlement, si ton école a mis un dispositif en place.
- ▶ au centre PMS de ton école
- ▶ au médiateur scolaire
- ▶ à l'Aide en milieu ouvert (AMO) proche de chez toi

Pour trouver les coordonnées des services qui peuvent te venir en aide dans une situation de harcèlement à l'école, consulte la page du site du Comité des Elèves Francophones (CEF)
<http://www.lecef.org/nos-actions/campagne-contre-le-harcèlement/>

Tu peux téléphoner en tout anonymat au numéro gratuit Ecoute-Enfants



Ecoute-Enfants

103

tous les jours de 10h à 24h



Le Comité des Elèves Francophones



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT, BE

